

20e édition du Concours Talents des Cités

Trois entrepreneurs issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de Villefontaine et de Grenoble distingués lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes

Chaque année, dans le cadre du programme Entrepreneuriat Pour Tous, le concours Talents des Cités récompense une trentaine d'entrepreneurs en devenir et en activité issus ou installés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)¹. En 2021, dans le cadre de la 20^{ème} édition du concours, le jury a désigné trois lauréats d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'un dans la catégorie Création et les deux autres dans la catégorie Emergence.

Le ministère chargé de la Ville et Bpifrance ont lancé en avril 2021 la vingtième édition du Concours Talents des Cités avec le soutien de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), France Télévisions, Radio France et le Club XXIe siècle.

Ce concours a pour objectifs de repérer, récompenser et accompagner les réussites entrepreneuriales issues des quartiers prioritaires de la ville.

En juin, **les 14 jurys régionaux**, présidés par les Responsables Création et Entrepreneuriat de Bpifrance se sont réunis dans toute la France (métropolitaine et Outre-mer) afin de désigner les lauréats régionaux. Ces lauréats bénéficieront d'une dotation : 2 000 euros pour la catégorie Création et 1 000 euros pour la catégorie Emergence. **Parmi les 554 candidatures, une trentaine d'entrepreneurs en devenir et en activité seront ainsi distingués et labellisés « Talents des Cités ».**

Ils entrent également en lice pour la finale nationale du concours Talents des Cités 2021.

Cette année, la cérémonie nationale de remise des prix aura lieu **le 7 Octobre au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.**

Les lauréats ont été évalués selon leur **parcours** (motivation, profil entrepreneurial), la **viabilité économique et financière** de leur projet, **la relation entre le projet et le territoire** (l'impact de leur activité), et leur **engagement pour les quartiers.**

CATÉGORIE CRÉATION destinée aux entrepreneurs en activité depuis moins de trois ans,
issus et/ou implantés dans un QPV*

Lauréate : Nadia BOUDOUKHA

Entreprise : Coups de Coeur

Implantation : Villefontaine – Quartier Saint-Bonnet

Accompagnée et/ou financée, Adie, Bpifrance, CCI, Pôle emploi.

Prix : 2000 €

¹ Pour participer, chaque candidat doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise.

Parcours :

Après plusieurs expériences professionnelles dans la gestion administrative et commerciale, l'accueil et la vente, **Nadia Boudoukha**, férue de décoration et d'art de vivre, cherchait à faire partager sa passion. Elle se lance en 2019 et crée un concept-store, grâce au coup de pouce de la Fédération des Boutiques à l'Essai. Cette structure facilite l'implantation de nouveaux commerces de proximité pour accroître l'attractivité des communes, partout en France. Pour ce faire, elle met à la disposition des entrepreneurs un local au loyer minoré, pour un test grandeur nature de leur concept. Ainsi est né **Coups de Cœur**, dont Nadia Boudoukha est fondatrice et gérante.

L'idée et l'entreprise :

Coups de Cœur est un concept-store original, proposant à la fois des objets de décoration d'intérieur, des coffrets cadeaux, de la mode et des accessoires pour femmes. A travers une offre constamment renouvelée, ce lieu participe au dynamisme de la ville et à la création de lien entre ses habitants.

L'impact et l'engagement :

Investie dans l'Association des Commerçants, **Coups de Cœur** contribue à la revitalisation du quartier Saint-Bonnet. L'originalité du lieu et le choix de pièces uniques développent l'attractivité de la ville, et la font découvrir à une clientèle venue de toute la région.

CATÉGORIE EMERGENCE – destinée aux entrepreneurs en devenir issus des QPV* et/ou souhaitant s'installer dans un QPV*

Lauréats : Lounis et Iliès LAKHAL

Entreprise : CountAct

Implantation : Grenoble - Quartier Helbronner-Geants

Accompagnés et/ou financés par : BGE, réseau Pépite, IncubaGEM.

Prix : 1 000 €

Parcours :

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Ingénierie des Systèmes Industriels) obtenu à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, **Lounis Lakhal** a été assistant de production chez Thales. De son côté, son frère, **Iliès Lakhal**, a obtenu un diplôme d'ingénieur (Génie Electrique – INSA de Strasbourg) et un master de management (Management Technologie et Innovation, Grenoble Ecole de Management). Il a ensuite travaillé, notamment pour BD, spécialiste des équipements médicaux. Ensemble, les deux frères ont constaté que, dans la majorité des entreprises, la sécurité était focalisée sur les biens, puisque seuls ces derniers sont assurés. Ils ont alors décidé de développer une **solution permettant de renforcer la sécurité des personnes en entreprise**. Pour cela, ils ont mené une série d'entretiens avec 15 responsables Hygiène Sécurité Environnement de différents établissements recevant du public (sites industriels, établissements publics, entreprises). C'est ainsi qu'est né CountAct, afin de répondre à un besoin majeur : accompagner les responsables sécurité dans la gestion des évacuations de personnes.

L'idée et l'entreprise :

En combinant des capteurs dotés d'intelligence artificielle et une application mobile développée en interne, **CountAct** accompagne les responsables sécurité dans l'évacuation d'urgence des personnes, dans tout établissement recevant du public. Grâce à un visuel interactif sur smartphone, le responsable sécurité pourra, à distance, suivre en temps réel les flux de personnes, assurant ainsi le bon déroulement des opérations d'évacuation d'urgence.

L'impact et l'engagement :

CountAct souhaite agir au sein des quartiers prioritaires et mettre en place des partenariats avec des écoles pour des projets techniques. L'entreprise accueillera également des stagiaires de 3ème issus de ces quartiers et collaborera avec des associations locales.

**Rendez-vous le 7 octobre au ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance,
pour découvrir les 5 lauréats nationaux**

Les lauréats recevront des dotations pouvant aller jusqu'à 7 000 euros (montants définis par le partenaire récompensant le prix) ou une campagne de visibilité média.

Retrouvez les lauréats 2020 :
<https://www.talentsdescites.com/palmares/>

Plus d'informations sur : www.talentsdescites.com

Contacts presse :

Bpifrance

Sophie Santandrea

Tel : 01 45 65 51 62

sophie.santandrea@bpifrance.fr

Agence The Desk

Laurence de la Touche

Tel : 06 09 11 11 32

Laurence@agencethedesk.com

Ministère de la Ville

Tél : 01 44 49 85 65

communication.nh@cohesion-territoires.gouv.fr

A propos du ministère chargé de la Ville

Sous la tutelle du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le ministère chargé de la Ville met en œuvre la politique de la ville et intervient en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès aux services, de l'éducation et des loisirs pour tous, de l'emploi, l'insertion et le développement économique et enfin du lien social et de la citoyenneté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A propos de Bpifrance et de Bpifrance Création

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Depuis le 1er janvier 2019, Bpifrance a repris l'ensemble des activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE) pour créer Bpifrance Création.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> -

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos du programme Entrepreneuriat Pour Tous

Bpifrance a structuré, en coopération avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, un programme spécifique intitulé « Entrepreneuriat pour Tous ». Le programme vise à (1) faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement, (2) animer les communautés entrepreneuriales, (3) accélérer les entreprises. Entrepreneuriat pour Tous c'est l'action volontariste de Bpifrance en direction des créateurs et dirigeants des quartiers : il s'agit de permettre que les solutions de Bpifrance et de ses partenaires contribuent à la réussite des entrepreneurs, où qu'ils soient.